

Le Conseil municipal de ST-VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 21 février 2024, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle FOURNIER.

Présents : Irène BADIN, Samuel BARGE, Françoise CHANAS, Maryline DE ROECK, Maxime DURAND, , Gérard GALLAY, Didier MOLITOR, Eric SALLAMAND, Evelyne SCHMITT-MARTINON, Yoann SAUGEY, Sébastien TERRIER, Cécile VANTREPOL, Narjès VELLA, Nicolas VIVET

Excusés

Cyril PUSNIAK a donné pouvoir à Eric SALLAMAND

Anne-Cécile BOROT

Vanessa MARBOEUF

Isabelle FERROUD

OUVERTURE DE LA SEANCE :

Isabelle FOURNIER, présidente ouvre la séance à 19h00.

Enregistrement de la séance.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE :

Didier MOLITOR a été nommé secrétaire de séance

QUORUM :

Le quorum est atteint le conseil municipal peut débiter.

APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2024 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. DEL 2024 02 001 Nouvelle Convention précisant les modalités de fonctionnement et de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme des Vals du Dauphiné

Madame le Maire indique que, depuis le 1^{er} janvier 2017, le service d'instruction des autorisations d'urbanisme est étendu à l'échelle des Vals du Dauphiné, excepté pour la Commune de La Tour du Pin qui instruit ses autorisations en interne.

Madame le Maire précise que depuis le 1^{er} janvier 2018, ce service est également étendu à la Communauté de communes Val Guiers, via la création d'un service unifié

Madame le Maire indique qu'une convention précisant les modalités de fonctionnement et de financement de ce service a été transmise aux Communes concernées pour approbation.

Madame le Maire précise que, jusqu'à l'approbation du PLUi Est des Vals du Dauphiné, le 7 juillet 2022, les communes de Saint-Ondras et de Blandin, jusqu'alors couvertes par le Règlement National

d'Urbanisme (RNU), étaient concernées par l'instruction des services de l'Etat pour les autorisations d'urbanisme. Depuis l'approbation du nouveau document d'urbanisme et en l'absence de RNU, cette tâche d'instruction a donc été rendue aux deux communes concernées.

Madame le Maire indique que les communes de Saint-Ondras et Blandin souhaitent bénéficier du service d'instruction des autorisations d'urbanisme mutualisé.

Madame le Maire ajoute que compte-tenu des modalités de financement fixées dans la convention régissant le service d'instruction des autorisations d'urbanisme mutualisé, il y a lieu de modifier cette dernière afin d'intégrer la participation des communes de Saint-Ondras et Blandin. Il est également proposé de profiter de cette modification pour « toiletter » la convention initiale.

Madame le Maire précise que les Communes demeurent bien compétentes en matière de délivrance des autorisations du droit des sols. La Communauté de communes des Vals du Dauphiné est simplement le support de ce service d'instruction des autorisations d'urbanisme dont les principaux objectifs sont :

- Instruire les Certificats d'Urbanisme opérationnels et Permis (de Construire, d'Aménager, de Démolir) et les Déclaration préalables de travaux complexes au regard des documents d'urbanisme en vigueur.
- Améliorer les conditions d'instruction des personnels communaux en mettant en place un outil informatique commun de gestion des autorisations, en prodiguant conseils **formations** et veille juridique et en apportant des conseils sur la rédaction des règlements des documents d'urbanisme.
- Améliorer l'information des pétitionnaires par la formalisation d'outils communs de communication.

Madame le Maire rappelle que la répartition entre les deux EPCI (Vals du Dauphiné et Val Guiers) donne une part restante estimatives à répartir au sein des Vals du Dauphiné, de l'ordre de 125 760 €. Elle poursuit en indiquant que conformément aux engagement pris par délibération en date du 18 février 2021, la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné participe à hauteur de 35% ce qui donne un reste à charge pour les Communes bénéficiaires du service d'environ 81 744 €.

Madame le Maire ajoute qu'une répartition du coût de fonctionnement du service entre les Communes bénéficiaires et la Communauté de communes des Vals du Dauphiné est rendue nécessaire notamment par des contraintes budgétaires. Il indique, également, que la Commission Urbanisme & Habitat des Vals du Dauphiné s'est prononcée à l'unanimité en faveur d'une clef de répartition forfaitaire, calculée en fonction des objectifs de construction, déterminés pour chaque Commune, par le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Nord Isère. Il précise que le principe de facturation à l'acte pour chaque Commune n'a pas été retenu par les membres de la Commission.

Madame le Maire détaille la méthode de répartition :

- 1- Prise en compte du taux de construction admis par le SCoT Nord-Isère pour chaque Commune en fonction de sa typologie (6, 8, ou 10 logements pour 1 000 habitants).
- 2- Calcul du besoin maximum de production de logements par an et par Commune en fonction de sa population (taux de construction SCoT x Population / 1 000).
- 3- Calcul du nombre de logements global à produire par an sur toutes les Communes concernées par le service ADS en fonction des objectifs SCoT (simple addition des chiffres calculés au point n°2).
- 4- Calcul de la part (en pourcentage) de chaque Commune sur ce nombre total de logement à produire.
- 5- Répartition du coût (estimatif 81 744 €) entre les Communes en fonction de ces parts.

Etant précisé, d'une part, que la population communale prise en compte pour la mise à jour du calcul décrit précédemment est la population légale 2020, dont les chiffres sont en vigueur au 1er janvier 2023. Et d'autre part, que ce calcul fera l'objet d'un ajustement annuel en fonction du Compte administratif (CA) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et de la Communauté de communes Val Guiers qui permettra ainsi d'établir le coût réel du service.

Un tableau joint à la présente délibération détaille cette répartition, pour chaque Commune actuellement bénéficiaire du service d'instruction des autorisations d'urbanisme. Il est précisé qu'en cas d'intégration d'une ou de plusieurs nouvelles Communes cette répartition nécessitera d'être recalculée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE le contenu de la nouvelle convention et le principe de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention concernant le fonctionnement et le financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

2. DEL 2024 02 002 Actualisation du Plan Départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR) sur le territoire de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné

Préambule : En 2022-2023, le service Tourisme de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné a procédé à un diagnostic du réseau d'itinéraires inscrits au PDIPR afin de contribuer à son amélioration (sécurisation des routes et des carrefours dangereux, réduction de la part goudronnée, inscription d'itinéraires agréables...). Une dynamique de concertation avec les communes et les associations de randonnée a été menée pour déterminer ensemble ce nouveau réseau validé en COPIL (comité de pilotage) PDIPR le 4 septembre et en Commission Tourisme le 13 septembre 2023. Afin d'entériner ce nouveau réseau d'itinéraires inscrits au PDIPR, la Communauté de Communes demande à ses communes membres de délibérer.

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83 663 du 22 juillet 1983 retranscrite à l'article L361-1 du code de l'environnement et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée ;

Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur des randonnées, le Conseil Départemental de l'Isère a réalisé ce plan, considérant que ledit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sur :

- La **suppression des itinéraires 1 et 2** (rouge) jugés trop dangereux
- L'**ajout de l'itinéraire 3 (bleu)** pour créer une boucle agréable de 3 km sur Saint-Victor de Cessieu
- L'**ajout de l'itinéraire et 4 (bleu)** permettant de réaliser des liaisons plus agréables et moins dangereuses mais 19 propriétaires sont à convaincre

- Souhaite proposer d'autres liaisons dont les plans seront joints à la délibération

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

- 1) **accepte** l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins reportés sur la carte ci-annexée (tableau d'assemblage du cadastre)
- 2) **s'engage** à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),
- 3) **s'engage** également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- 4) **s'engage** à conserver leur caractère public et ouvert des sentiers concernés,
- 5) en cas de passage inévitable sur une propriété privée, il sera passé une convention entre le Département et le Propriétaire ;
- 6) **Souhaite** proposer d'autres liaisons pour créer des itinéraires agréables

3. DEL 2024 02 003 Fixation du nombre de membres et election des délégués au CCAS

Madame le Maire rappelle que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire, par arrêté.

Madame le Maire propose à l'assemblée,

DE FIXER le nombre de membres à 14 au lieu de 10 : 7 élus et 7 membres extérieurs

DE PROCÉDER à l'élection des délégués issus du conseil municipal

- Irène BADIN
- Evelyne SCHMITT-MARTINON
- Cécile VANTREPOL
- Françoise CHANAS
- Maryline DE ROECK
- Maxime DURAND
- Gérard GALLAY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. DEL 2024 02 004 Nouvelle conseillère déléguée

Il n'y a pas d'obligation de nommer des conseillers municipaux dans un conseil municipal, mais des conseillers délégués peuvent donc être nommés par arrêté du maire. Ils ne font pas l'objet d'une élection, contrairement aux adjoints. Et cette nomination peut intervenir à tout moment du mandat.

Mme le Maire souhaiterait nommer en plus des 7 conseillers délégués :

- Mme Isabelle FERROUD à compter du 1er mars 2024

5. DEL 2024 02 005 Modifications des commissions communales

| Président délégué | Commissions | Conseillères / Conseillers Membres extérieures |
|-------------------------------------|---|--|
| Yoann SAUGEY | Développement : Urbanisme, travaux et bâtiments | Cyril PUSNIAK (conseiller délégué), Vanessa MARBOEUF, Didier MOLITOR, Sébastien TERRIER Habitants commissions ouvertes : Didier RICHARD, Assia VIENNOT |
| Narjès VELLA | Affaires scolaires : Parcours éducatif | Narjès VELLA, Sébastien TERRIER, Isabelle FERROUD, Yoann SAUGEY, Maxime DURAND, Françoise CHANAS |
| Evelyne SCHMITT-MARTINON | C.C.A.S.* - Affaires sociales, citoyenneté, insertion, logements, santé, famille et jeunesse | <u>7 membres élus</u> : Evelyne SCHMITT-MARTINON (adjointe), Maryline DE ROECK (conseillère déléguée), Irène BADIN, Françoise CHANAS, Cécile VANTREPOL, Maxime DURAND, Gérard GALLAY <u>7 membres extérieurs</u> : Jocelyne BATIER - Claudine DREVET - Sylvie HALLER - Régine CAPRERA - Delphine DEBIE, Assia VIENNOT, Christelle BUFFARD |
| Maxime DURAND | Lien et solidarité : vie associative, commémorations, commerçants, artisans et industriels | Françoise CHANAS, Anne-Cécile BOROT, Maryline DE ROECK, Irène BADIN, Didier MOLITOR Habitant commission ouverte : Didier RICHARD |
| Samuel BARGE | Culture | Evelyne SCHMITT-MARTINON, Isabelle FOURNIER, Narjès VELLA |
| Représentant de la défense incendie | En lien avec le SDIS38 | Isabelle FERROUD |
| Référent frelon asiatique | | Eric SALLAMAND |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. DEL 2024 02 006 Commissions Communautaires des VDD

| | |
|--|--------------------------|
| 1- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI INSERTION | Vanessa MARBOEUF |
| 2 - STRATEGIE FINANCIERE PATRIMONIALE ET SYSTEME D'INFORMATION | Didier MOLITOR |
| 3- DÉVELOPPEMENT DURABLE et MOBILITE | Yoann SAUGEY |
| 5- MUTUALISATION ET PROJET DE TERRITOIRE SERVICE A LA POPULATION | Gérard GALLAY |
| 5-AGRICULTURE, PAT et STRATEGIE FONCIERE | Isabelle FERROUD |
| 6- EAU ET ASSAINISSEMENT | Cyril PUSNIAK |
| 7- BIODIVERSITÉ : ENVIRONNEMENT,ENS, GEMAPI, ORDURES MÉNAGÈRES | Nicolas VIVET |
| 8 - PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, CITOYENNETE | Evelyne SCHMITT-MARTINON |
| 9-TOURISME, EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET EDUCATION ARTISTIQUES ET CULTURELLE | Samuel BARGE |
| 10- URBANISME ET HABITAT | Yoann SAUGEY |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. DEL 2024 02 006 COMPTE-RENDU DES ADJOINTS

URBANISME

Yoann SAUGEY

Arrivée d'Isabelle FERROUD

- 1^{ère} réunion du 16 février 2024
- Travaux réalisés : réparation de la cloche et relance du contrat de maintenance
- Travaux sur parking du Vival en étude

CCAS

Responsable : **Evelyne MARTINON**

- 14 personnes sont membres du CCAS
- Repas des aînés prévu le 16 novembre 2024
- Thème du prochain café citoyen : révision du permis de conduire
- Création de permanence du CCAS
- Mise en place d'une permanence d'une assistante sociale

AFFAIRES SCOLAIRES

Responsable : **Narjès VELLA**

- Travaux sur le LABEL E3D
- Préparation du budget est en cours, une réunion pour le vote du budget prévue fin mars

ANIMATIONS

Responsable : **Maxime DURAND**

- Prochaine cérémonie aux monuments aux morts le 19 mars 2024, horaire à définir
- Organisation de la foire du 8 mai avec le Comité des fêtes
- La location du matériel est toujours à la charge de la mairie
- La location de la salle est et restera gérée par la mairie

VOIRIE/ ESPACES VERTS

Responsable : **Nicolas VIVET**

- Beaucoup de travaux à prévoir sur les voiries : études en cours avec les VDD
 - Chemin des châtaigniers
 - Chemin de gourgelas : augmentation des panneaux
 - Chemin du luminaire : refaire l'enrobée
 - Chemin du ravinet : à refaire également
 - Chemin de Giroud : arrêt de car
 - Reprise de Nids de poule par les services techniques
 - Impasse de Mornas : panneaux STOP et sens interdit remis en place
 - Devis en cours pour les traçages des routes
- Espaces verts : étude FREDON
 - Prévoir le fauchage raisonné : des panneaux avertiront les administrés
- Matériel : faire reprendre le matériel non utilisé
- Nettoyage de printemps prévu le 6 avril 2024
- Sécurité : panneaux seront installés près de la mairie pour accès école et barrière, prévoir passage pour PMR
- 18 arceaux de vélo seront fournis par les VDD
- Projet ATCHOUM covoiturage de porte à porte (application en place), communication à faire par la commune
- Forêt de Vallin : prise de connaissance avec l'ONF

ATELIERS NUMERIQUES

Responsable : **Gerard GALLAY**

- Mise en place des séances numériques pour vaincre la peur du numérique et accessible à tout le monde, 4 inscrits pour l'instant le lundi soir en mairie.
- Présentation au club de l'amitié pour mise en place d'ateliers

- Une communication sera faite sur les supports

COMMUNICATION et ANIMATION

Isabelle FOURNIER

- Réunion du 21 février
- Mise à jour du site internet en cours
- Mise en place d'un nouvel abonnement illiwap
- Prochain bulletin municipal à préparer, idées à réunir

CULTURE

Samuel BARGE

Projets en cours d'étude :

- Dynamiser la commune
- Mise en place d'un ramassage pour transporter les gens vers les spectacles
- Cinéma en plein air
- Fête de printemps

QUESTIONS DIVERSES

- Un téléthon est-il prévu cette année ?
Réponse : sera certainement organisé par le comité des fêtes
- y aura-t-il un traçage des routes, dans le centre village ?
Tous les traçages seront effectués dans l'ensemble du village

Mme le Maire salue une jeune étudiante Elise qui est venue pour suivre le fonctionnement d'un conseil municipal.

La séance est levée à 20h30.

Saint-Victor de Cessieu, le 20 mars 2024

La Présidente,

Le Secrétaire de séance,

Isabelle FOURNIER

Didier MOLITOR



The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for Isabelle FOURNIER, the Mayor, and the signature on the right is for Didier MOLITOR, the Secretary of the meeting. Between the signatures are two official blue circular stamps. The top stamp is the coat of arms of the commune of Saint-Victor-de-Cessieu, with the text 'MAIRIE DE SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU' and '38 (Isère)'. The bottom stamp is a smaller circular stamp with the text 'SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU' and 'Isère'.